

Paris, le 20 mai 2019 à 8h30

REDUCTION DE 5,2 % DU CAPITAL
PAR ANNULLATION DE TITRES EN AUTO-CONTROLE

Lors de sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil d'Administration de Burelle SA a décidé l'annulation de 95 692 actions d'autocontrôle, sous réserve de l'obtention par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) d'une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique. Cette dérogation a été obtenue le 2 mai 2019 (*avis AMF 219C0727*).

L'annulation de 95 692 actions d'autocontrôle, soit 5,2 % du capital social, est réalisée ce jour.

A la suite de celle-ci, le capital social de Burelle SA est ramené de 1 853 315 actions à 1 757 623 actions d'une valeur nominale de 15 €, soit un montant de 26 364 345 €.

Cette réduction de capital porte le contrôle du groupe familial Burelle, de 80,9 % à 85,4 % en capital et de 88,9 % à 91,4 % en droits de vote. En tenant compte de l'acquisition par Burelle SA de 400 000 titres Plastic Omnium en mars 2019, elle renforce également le pourcentage d'intérêt du groupe familial Burelle dans la Compagnie Plastic Omnium, qui s'élève désormais à 50,17 %.

La société Burelle SA tiendra son Assemblée Générale le 29 mai 2019, en son siège social situé au 19 boulevard Jules Carteret à Lyon. Il y sera proposé un dividende de 20 € par action, en hausse de + 25 % par rapport à l'année précédente.